



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de l'action locale
Bureau de la citoyenneté

Secrétariat Général

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R 28 et R 109-2 du code électoral ;
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'ordre des emplacements d'affichage attribués aux binômes de candidats aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 5 mai 2021 par le représentant de l'État.

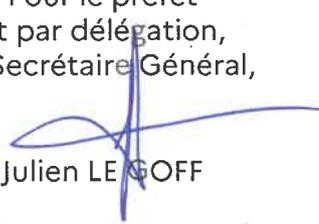
Pour le canton de BACCARAT

N°	Noms et prénoms des binômes de candidats	
1	M. Michel MARCHAL	Mme. Valérie PAYEUR
	Remplaçant(e) : M. Bernard MULLER	Remplaçant(e) : Mme. Murielle GRIFFOUL
2	M. Lucien LEJAL	Mme. Françoise PELGRIN
	Remplaçant(e) : M. Marcel BARTHELEMY	Remplaçant(e) : Mme. Brigitte LAPOULE
3	M. Valentin BUZELIN	Mme. Gwenolé LELOUP
	Remplaçant(e) : M. Jean-Marie JOURNET	Remplaçant(e) : Mme. Damienne VILLAUME

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux maires des communes du canton de BACCARAT.

Nancy, le 06 mai 2021

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Julien LE GOFF

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R 28 et R 109-2 du code électoral ;
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'ordre des emplacements d'affichage attribués aux binômes de candidats aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 5 mai 2021 par le représentant de l'État.

Pour le canton de Lunéville-1

N°	Noms et prénoms des binômes de candidats	
1	Mme. Clémentine DASSO	M. Benoît L'HÔTE
	Remplaçant(e) : Mme. Fabienne THIRION	Remplaçant(e) : M. Patrick BABÉ
2	M. Mael MANAI	Mme. Corinne MARTIN
	Remplaçant(e) : M. Martial GRUCKER	Remplaçant(e) : Mme. Stessy MOREL
3	Mme. Marie-Neige HOUCARD	M. Thibault VALOIS
	Remplaçant(e) : Mme. Dominique GRENTZINGER	Remplaçant(e) : M. Sébastien PLAID
4	Mme. Alexandra HUGO-CAMBOU	M. Christopher VARIN
	Remplaçant(e) : Mme. Alexandra HINZELIN	Remplaçant(e) : M. Jacques LAMBLIN

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux maires des communes du canton de Lunéville-1.

Nancy, le 06 mai 2021

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Julien LE GOFF



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de l'action locale
Bureau de la citoyenneté

Secrétariat Général

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R 28 et R 109-2 du code électoral ;
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'ordre des emplacements d'affichage attribués aux binômes de candidats aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 5 mai 2021 par le représentant de l'État.

Pour le canton de Lunéville-2

N°	Noms et prénoms des binômes de candidats	
1	M. Thibault BAZIN	Mme. Anne LASSUS
	Remplaçant(e) : M. Christophe MERCIER	Remplaçant(e) : Mme. Ludivine GÉANT
2	M. Sylvain BARLIER	Mme. Dominique LECANTE
	Remplaçant(e) : M. Patrick LECANTE	Remplaçant(e) : Mme. Christine RAGOT
3	Mme. Evelyne MATHIS	M. Christophe SONREL
	Remplaçant(e) : Mme. Sarah BOUCHER	Remplaçant(e) : M. Pascal L'HUILLIER
4	M. Philippe GILLES	Mme. Blandine PERRIN
	Remplaçant(e) : M. Olivier KERNEL	Remplaçant(e) : Mme. Edith LAPOILE

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux maires des communes du canton de Lunéville-2.

Nancy, le 06 mai 2021

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Julien LE GOFF